

## COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES :

### Les JEUDIS (la même semaine que les bacs bleus de récupération)

## SACS POUR LES MATIÈRES COMPOSTABLES :

**Attention!** Seuls les sacs de papier sont acceptés dans la collecte des matières compostables (vous pouvez également utiliser du papier journal ou déposer vos matières en vrac dans le bac brun).



**Ces sacs sont disponibles dans plusieurs commerces de la région. Informez-vous auprès de votre municipalité!**

## IMPORTANT

**Les sacs de plastique, même compostables, sont interdits dans le bac brun. Voici des exemples :**



**Les matières organiques enfermées dans des sacs, même compostables, sont davantage susceptibles d'occasionner des odeurs à leur arrivée au site de traitement par rapport à des sacs de papier où les matières "respirent" davantage. Cela requiert donc des infrastructures spécifiques pour traiter des matières qui arriveraient dans des sacs de plastique (bâtiment fermé, système de contrôle des odeurs, etc.). Or, la plupart des sites de traitement actuels ne sont pas équipés de la sorte, comme c'est notamment le cas de la plateforme de compostage vers laquelle nos matières organiques vont être dirigées.**

Pour information, veuillez contacter Madame Pauline Narazet au 819-583-0181 au poste 110.

## **Voici la liste des détaillants confirmés pour se procurer des sacs de papier compostables.**

### **Audet :**

- Épicerie BLR;
- Ferronnerie de la Vieille Forge.

### **Lac-Drolet :**

- Quincaillerie BMR;
- InterMarché.

### **Saint-Ludger :**

- Marché BoniChoix.

### **Nantes :**

- Ressourcerie du Granit.

### **Lac-Mégantic :**

- Canadian Tire;
- Walmart

### **St-Georges**

- BMR
- Canac
- Canadian Tire
- Rona
- Walmart

Plusieurs autres commerçants dans diverses municipalités ont également été approchés et devraient se rajouter prochainement à cette liste. Toutefois, vous pouvez en faire la demande directement auprès des commerces à proximité, plusieurs marchands attendent d'avoir de la demande avant de passer une commande!